



## ▶ À quoi sert l'Observatoire foncier départemental ?

L'observatoire étudie l'évolution des problématiques foncières. Ainsi, le Conseil général et les collectivités girondines disposent d'un outil d'aide à la décision pour anticiper et adapter leur stratégie foncière.

Il mesure ainsi les tendances du foncier girondin en tant qu'outil d'expertise pré-opérationnel, notamment pour :

- mieux comprendre les principaux facteurs qui influencent les évolutions du marché ;
- permettre la localisation des parcelles constructibles, du foncier mutable, des projets de développement des collectivités, des réserves foncières ;
- faciliter l'élaboration des programmes d'action foncière des collectivités ;
- permettre le suivi des études foncières ;
- assurer un suivi des périmètres de préemption et des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).

## ▶ Comment fonctionne l'Observatoire foncier départemental ?

L'Observatoire foncier de Gironde s'appuie sur un Comité d'Orientation, constitué d'experts, et sur l'équipe technique du Conseil général.

Le Comité d'Orientation associe les services du Conseil général et les partenaires institutionnels et professionnels (services de l'État dont DDTM, DRAAF, Région, CUB, SYSDAU, A'urba, SAFER, Universités Bordeaux IV et Bordeaux III, ADEF, structures porteuses de SCOT, COBAS...). Il valide les analyses et les productions de l'Observatoire.

Il examine et propose les études foncières et veille à l'articulation avec les autres thématiques territoriales (économie, logement, infrastructures, environnement et cadre de vie...).

## ▶ Quels sont les travaux de l'Observatoire ?

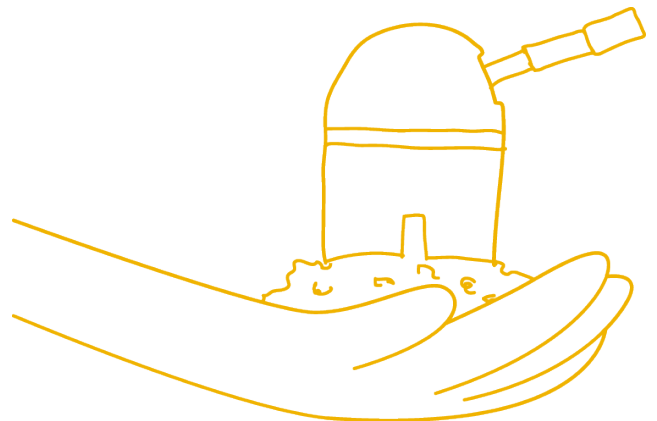
- des analyses croisées sur l'évolution du marché foncier girondin
- la réalisation d'études foncières à l'échelle des pays, des EPCI et des communes.

Le Conseil général a réalisé un **diagnostic foncier**, actualisé en 2009 et en 2012 à l'échelle du département. Les résultats de ces études sont présentés au Comité d'Orientation ainsi qu'aux élus des territoires concernés.

Les analyses, enquêtes, études et travaux réalisés par l'Observatoire sont destinés :

- aux membres du Comité d'Orientation ;
- aux collectivités girondines : pays, communes et EPCI.

Ils sont synthétisés au sein de la Lettre de l'Observatoire.





## ► L'Observatoire foncier départemental : un outil d'observation et d'aide à la décision

